



Lettre d'Information N° 3

Octobre 2020

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui fixera les règles d'utilisation du sol et de constructibilité, et formalisera également les grandes orientations sur la politique de développement et de protection environnementale du territoire de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal, entre dans sa troisième phase, la définition du règlement écrit et graphique (plan de zonage) ainsi que des OAP (Orientation d'aménagement et de programmation qui exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter ou aménager des secteurs de son territoire).

Cette 3° phase est la traduction réglementaire du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) , projet politique co-construit par les élus du territoire qui définit les orientations de développement de la Communauté de communes en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, d'économie, selon 4 axes

AXE 1

UN TERRITOIRE ACCUEILLANT QUI
MISE SUR UNE CROISSANCE
DÉMOGRAPHIQUE RAISONNÉE

AXE 2

UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS L'ACCUEIL
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, LA
PRÉSERVATION DU TISSU COMMERCIAL ET
DE SERVICES, ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

AXE 3

UN TERRITOIRE À VOCATION
TOURISTIQUE QUI S'APPUIE SUR UNE
RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET
CULTURELLE D'UNE GRANDE DIVERSITÉ

AXE 4

UN TERRITOIRE PRÉSERVANT SON
CADRE DE VIE RURAL ET VALORISANT
SES RICHESSES NATURELLES

Vous pouvez consulter le PADD sur le Site Internet de la Communauté de Communes ou dans l'une des 22 mairies,

L'avancement de la procédure en quelques dates

- 26 novembre 2019: **Ateliers PADD** ces ateliers destinés à co-construire le projet de développement de notre territoire, ont réuni élus et techniciens de la communauté de communes selon trois thématiques :

« *Préserver et valoriser – Cadre de vie et patrimoine* »

« *Entreprendre et accueillir – Tourisme* »

« *Habiter et vivre sur le Territoire - Habitat et développement urbain* »

- 16 janvier 2020 : La première phase du **Schéma de développement économique** a été présenté en bureau communautaire par le bureau d'étude Campus Développement

- 06 février 2020 : **Le PADD** a été présenté en conseil communautaire par le bureau d'étude Campus Développement puis débattu

Les prochaines étapes

- Novembre 2020 : Réunions publiques de secteur pour la présentation de l'avancement du PLUI
 - Saint Julien Chapeuil
 - Laussonne
 - Les Estables

- Octobre 2020 – Octobre 2021 : Elaboration du règlement et des OAP

- 1° Semestre 2022 : Enquête publique et approbation

Pour tout savoir sur le PLUI

Notre site internet : www.mezencloiremeygal.fr

Un contact : urba@mezencloiremeygal.fr

Le dossier de concertation disponible dans chaque mairie et à la Communauté de communes

